

Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 04/2023

« Crédit d'étude – Troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 27 février dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme (ci-après CUR), composée de Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, Christian Trinca Colonel, et Gaëtan Möckli se sont réunis pour assister à une présentation du projet cité en titre. Etaient également présents Madame la Conseillère Municipale Jenifer Dagon, Monsieur le Conseiller Municipal Blaise Jaunin. Pour la CUR, Madame Aurélie Fayet et Messieurs Gabriel Racciatti et François Morier sont excusés.

L'objet du présent préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit d'étude pour la Troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou.

Analyse de la CUR :

La CUR est ravie de constater que la Municipalité a suivi sa recommandation en présentant rapidement une demande de crédit d'étude pour la troisième étape. Ainsi, la réalisation simultanée des étapes deux et trois permettra à la commune de limiter les frais de chantier et de réduire les désagréments pour la population.

Cette troisième étape, tout comme la seconde, consistera en une mise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou et au remplacement des collecteurs existants sous le chemin du Marais. De plus, sur la parcelle 140, le lit du ruisseau permettra de récolter les ruissellements des eaux de pluie de manière à éviter que la zone soit marécageuse.



La CUR s'est également inquiétée de la position des agriculteurs qui allaient perdre des surfaces cultivables assez importantes. La Municipalité a informé la CUR qu'elle avait rencontré ces derniers, afin de leur présenter le projet. Au début, les agriculteurs étaient quelque peu réticents. Par la suite, quand ils ont compris que l'état leur verserait des subsides pour l'entretien des berges et que ces derniers contrebalanceraient la perte d'exploitation du terrain cédé, ils ont tous donné leur accord.

Pour finir, au vu des subventions cantonales et fédérales accordées lors de mise en œuvre de projets de protection contre les crues et revitalisation (entre 60 et 95%), ce serait dommage de ne pas en profiter. Pour preuve, l'excellente prise en charge de la première étape du préavis qui nous concerne.

Position de la CUR :

A la majorité, la CUR est favorable aux réalisations préconisées dans ce crédit d'étude, c'est pourquoi elle est d'accord d'octroyer le crédit demandé.

En conclusion,

Au vu de ce qui précède, la Commission d'Urbanisme à la majorité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal 04/2023 adopté en séance de Municipalité du 20 février 2023 ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme (CUR) ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 250'000.-TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Pour la Commission d'Urbanisme :



François Studer



Christian Trinca Colonel



Gaëtan Möckli

Aurélie Fayet



Gabriel Racciatti



François Morier, Président



Jean-Claude Progin, Rapporteur

Romanel, le 06 Mars 2023